



C Commune de Collonge-Bellerive



Les Autorités

Maire
M. David Amsler
Conseillers administratifs
M^{me} Christine Maitre
M. Jean-Marc Maspero
Conseil municipal
Il est composée de 21 membres et est présidé par M. Jean-Luc Favre

Population

7140 habitants
Rang: 15^e commune du canton sur 45

Emplois dans la commune

1910 emplois
Secteur primaire: 6%
Secteur secondaire: 18,3%
Secteur tertiaire: 75,7%
Rang: 15^e commune du canton sur 45

Elèves et apprentis

Enseignement public 76,9%
Enseignement enfantin et primaire 40,5%
Cycle d'orientation 15,3%
Niveau secondaire et tertiaire 21,1%
Enseignement privé 23,1%
Rang: 14^e commune du canton sur 45

Les surfaces

● Agricole	41,6%
● Habitable	51,6%
● Boisée	6,7%
● Surface improductive	0,2%

Rang: 12^e commune du canton sur 45

Taux des centimes additionnels

30 centimes

Mairie

1, chemin du Château
1245 Collonge-Bellerive
Tél. 022 722 11 50
Fax 022 722 11 66
E-mail: info@collonge-bellerive.ch
Horaires de la réception
Lundi, mardi, mercredi:
de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Jeudi: de 11 h à 18 h 30
Vendredi: de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h

Services communaux

Service du feu
Cap Denis Wyss
Tél. 078 789 53 36
www.pompiers-collonge.ch
Gendarmerie
Poste de la Pallanterie
249, route de la Capite
Tél. 022 752 11 11
Sécurité municipale (ASM)
12, route d'Hermance
1222 Vézenaz
Tél. 022 752 20 90
Protection civile
Susana Garcia, cheffe d'office
Tél. 022 840 44 98
Office intercommunal de protection civile
CP 12, 9, chemin du Tirage, 1223 Cologny

Armoiries

Ces armes sont celles de la famille de Plonjon, seigneurs de Bellerive. La seigneurie de Bellerive appartient à la famille Plonjon de 1565 à 1666. Elle donna plusieurs magistrats à la république de Genève. Le syndic Louis Plonjon fut un des membres du parti des Eidguenots du temps de Berthelier.

La commune en bref

Aux portes de la ville, la commune de Collonge-Bellerive, sise entre lac et campagne, vit un développement maîtrisé, qui assure une certaine qualité de vie des habitants

Les atouts d'un développement maîtrisé

Collonge-Bellerive est une commune dans laquelle il fait bon vivre. La petite collectivité rurale est devenue de moyenne importance et a dû faire face à de nombreux défis. Elle a dû sauvegarder la qualité de vie des résidents, mais aussi accueillir les nouveaux venus, créer des zones permettant aux artisans et aux petites industries non polluantes d'offrir des places de travail, tout en préservant les espaces de verdure et les parcelles agricoles.

Jetons un regard sur ce qui a été réalisé, en n'étant ni magistrat ni ancien magistrat communal.

Il a fallu beaucoup d'endurance et de persévérance de la part des conseillers administratifs et des conseillers municipaux qui se sont succédé pour mener à bien ces importantes mutations.

Si l'on jette un coup d'œil en arrière, force est de constater qu'il a fallu également de la clairvoyance. Les magistrats ont pensé, et pensent toujours du reste, qu'un bon aménagement du territoire est une exigence primordiale de la qualité de vie et doit permettre d'assurer un sain équilibre des finances communales.

Dans bien des cas, ce bon aménagement du territoire passe par la maîtrise au moins partielle du sol. Ce qui ne veut pas dire que ces acquisitions foncières du patrimoine financier de la commune ne peuvent être revendues, une fois le but atteint, afin de permettre d'autres réalisations jugées essentielles.

C'est ainsi que la Fondation artisanale et industrielle de la Pallanterie a vu le jour en partenariat avec Meinier, que le CMAP (Centre multi-activités de la Pallanterie) fait maintenant partie du paysage, que de nombreux logements communaux ont été construits et que des centres résidentiels et de commerces ont été créés.

Pour maintenir une vie et des activités villageoises, à Collonge, une épicerie a été achetée et rénovée et les installations d'une boucherie réaménagées. La poste a été conservée.

Les autorités ont également donné naissance au centre culturel de l'Epicentre assurant une meilleure cohésion entre les générations et une ouverture aux sensibilités culturelles. Elles ont fourni de nouveaux locaux au centre de loisirs du Point d'interrogation, ont créé ou remis à neuf des structures pour la petite enfance, Vézenaz et Collonge ayant leur jardin d'enfants.

Actuellement, la commune poursuit ses efforts d'aménagement, notamment au centre de Vézenaz, avec l'immeuble qui abritait autrefois l'ancienne Migros. Des commerces sont prévus au rez-de-chaussée et, au-dessus, des espaces, pour les communiens et les aînés, entre autres.

Cette volonté affirmée d'aménagement du territoire a toujours été réalisée dans le souci de garantir une situation financière saine. C'est pourquoi Collonge-Bellerive est avec Genthod la commune genevoise où le contribuable paie le moins d'impôts. Cela bien que d'autres communes soient plus aisées en terme de revenu par habitant.

Les problèmes posés à une commune en pleine mutation sont techniquement, juridiquement et financièrement de plus en plus complexes. Un audit du personnel communal et de l'organisation de la commune a eu lieu afin que l'adminis-

tration municipale soit repensée pour répondre aux nouveaux enjeux.

Dans cette commune de Collonge-Bellerive où il fait bon vivre, il reste à faire. La réalisation tant attendue de la traversée de Vézenaz en tranchée couverte n'a jamais été si proche. Elle se réalisera et assurera une nouvelle vie au centre de Vézenaz, puisque la circulation (et le bruit) passera en sous-sol.

Vous direz que dans tous ces aménagements, une crèche manque cruellement aux jeunes époux. Raison pour laquelle une crèche intercommunale est prévue; architecte et spécialistes de la petite enfance sont déjà au travail. La crèche intercommunale verra le jour.

La tâche est encore rude. Mais le bilan positif est là. Et si une bonne qualité de vie a été sauvegardée dans la commune, c'est grâce aux habitants, qui ont fait confiance à leurs autorités, garantes d'une ligne de conduite stable, dynamique et réfléchie.



La petite sirène visible de la jolie plage de la Nympe, ou des bateaux de la CGN assurant, de mai à septembre, le trajet Genève-la Belotte-Bellevue-Genève.

Une vie associative très riche

La commune de Collonge-Bellerive est vivante. Le nombre et la vitalité des quelque trente sociétés communales en sont une preuve.

On peut donc y pratiquer de nombreux sports, de la pétanque à l'aviron, en passant par le judo ou le karaté, le tennis (avec ses nouveaux aménagements et courts couverts), le football (nombreuses équipes de jeunes), la gym, qui organise également le kidstria (triathlon de portée nationale pour les jeunes de 6 à 17 ans), le basket-ball (beaux résultats), l'équitation, la voile notamment.

Côté culture, le cinéma, le théâtre, le chant choral, la musique, l'harmonie municipale et son école, sont autant d'associations qui assurent un grand rayonnement.

Les parents d'élèves sont également très dynamiques au sein de plusieurs associations. Ils ont mis sur pied des lignes «Pedibus», gèrent les restaurants

scolaires ou les jardins d'enfants, par exemple.

Les jeunes de la commune peuvent évidemment profiter de toutes ces activités. Un centre de loisirs, le Point d'interrogation, qui est également constitué en association, est aussi à leur disposition.

Les aînés ne sont pas en reste, leur dynamique club en est le témoin.

Bien entendu, plusieurs autres associations existent, qui n'ont pas été mentionnées ici: ce sont, par exemple, toutes celles qui assurent

notre sécurité (pompiers, samaritains, sauvetage).



La salle de spectacles de l'Epicentre (epicentre.ch), dont la scène peut s'ouvrir sur l'extérieur. A gauche, le bâtiment accueillant des associations culturelles et le Point d'interrogation. (Photos MC)